

Partie 3: Procédure inscription – Guide rapide

1. Se présenter à l'université d'accueil

- Rendez-vous personnellement à l'université où vous êtes admis, éventuellement avec votre délégué.

2. Préparer les documents requis

- Attestation d'admission au BAC avec relevés de notes originaux
- Acte de naissance original
- Frais d'inscription : 200 DZD, à payer uniquement en ligne via : <https://progres.mesrs.dz/epaiement/epaiementl.xhtml>

3. Bureau des étudiants étrangers

- Présentez vos documents au Bureau des étudiants étrangers de l'université.
- Les documents seront vérifiés et validés par le personnel compétent.
- Remplissez le formulaire d'inscription fourni.

4. Obtention du certificat de scolarité

- Après validation des documents, la direction concernée vous délivre le certificat de scolarité.

5. Carte d'étudiant et compte Progress

- Rendez-vous au centre de délibération des cartes d'étudiant.
- Obtenez votre carte d'étudiant et le code d'accès à votre compte Progress, l'application officielle pour le suivi des notes et de la scolarité.

Partie 4 : Procédure d'hébergement à la résidence Universitaire

Cette section décrit les démarches à suivre pour être hébergé dans des résidences universitaires en tant qu'étudiant étranger.

1. Présentation à la direction des œuvres universitaires

- Vous devez vous présenter personnellement, ou accompagné de votre délégué, à la **direction des œuvres universitaires** qui vous a été affectée par le ministère de l'enseignement supérieur.
- Fournissez les documents suivants :
 - **Certificat d'hébergement ministériel** délivré par le Ministère de l'Enseignement Supérieur
 - **Certificat de scolarité** délivré par l'université

2. Insertion des données dans le système de gestion Progiciel Progres

- La direction des œuvres universitaires vérifie vos documents et procède à **l'insertion de vos données dans leur système de gestion, le progiciel Progres.**
- Ce progiciel, développé par le Ministère, permet de **gérer et coordonner efficacement les différentes résidences universitaires et directions des œuvres universitaires.**
- Cette étape est indispensable pour pouvoir effectuer le paiement des frais d'hébergement et poursuivre les démarches administratives.

3. Paiement des frais d'hébergement

- Après l'insertion de vos données dans le système Progres, vous devez payer les **frais d'hébergement (400 DZD)** via la plateforme **e-paiement Progres Hébergement.** ([Epaiement-mesrs](#))
- Une fois le paiement effectué, la direction des œuvres universitaires vous remet un **document officiel adressé au directeur de la résidence concernée**, vous autorisant à être hébergé.

4. Démarches au niveau de la résidence universitaire

- Rendez-vous à la résidence avec les documents suivants :
 - Document officiel adressé au directeur de la résidence délivrée par la direction des œuvres universitaires
 - Photocopie du **certificat de scolarité**
 - Attestation d'admission au BAC avec relevés de notes originaux
 - Photocopie du **passport**
- À la résidence, vous devez d'abord **rencontrer le médecin**, qui vous remettra une **ordonnance pour passer les examens médicaux**, incluant la sérologie (syphilis, VIH, etc.).
- Après avoir effectué les examens médicaux et remis les résultats, la résidence ou le directeur de la résidence vous délivre le **certificat d'hébergement officiel.**
- Ce certificat est indispensable pour vos démarches ultérieures, notamment pour l'obtention de la **carte de séjour.**